

# Bulletin municipal

[www.municipalite.amherst.qc.ca](http://www.municipalite.amherst.qc.ca)

FÉVRIER 2010

## PENSÉE DU MOIS

L'humanité qui devrait avoir des milliers d'années de sagesse retombe à l'enfance à chaque génération. (Tristan Bernard)

## CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ DE PROTECTION DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE MASKINONGÉ : LA PROMA

Mercredi le 10 février dernier, la municipalité recevait les maires des sept municipalités concernées par le bassin versant de la rivière Maskinongé. Les maires et mairesses de La Minerve, Labelle, Boileau et Lac-des-Plages ont créé avec Amherst une société de la protection du bassin versant de la Rivière Maskinongé : « PROMA ». La Conception et Harrington ne pouvaient être présentes mais ont fait connaître leur accord au projet. Se sont joints à la discussion les représentantes et représentants des agences de bassin versant de la Rivière du Diable et de la Rivière Rouge ainsi que M. Jacques Ruelland, président de la C.R.E. Laurentides.

Cette société, gérée par les municipalités, s'est donné comme mandat de protéger, promouvoir et harmoniser la réglementation affectant

le bassin versant de la Rivière Maskinongé. Ce bassin touche 600 km<sup>2</sup> dont 207 km<sup>2</sup> couvre la presque totalité du territoire d'Amherst. Éventuellement, tous les intervenants désirant participer au mandat de la société pourront le faire à l'automne 2010 lors d'un colloque. Le nouveau statut permet aux municipalités d'être éligibles à des programmes de soutien financier de la part du gouvernement. Dans un avenir rapproché, toute la gestion du territoire se fera par une approche de bassin versant. La conseillère madame Carole Martineau a été mandatée comme responsable du dossier.

## ACHAT D'UN NOUVEAU CAMION INCENDIE

À l'automne 2009, le camion localisé à Saint-Rémi n'a pas passé le contrôle de la Société de l'Assurance automobile du Québec (S.A.A.Q.). Nous avons procédé à une location de véhicule afin d'être en règle avec les normes d'intervention.

Dans un premier temps, le directeur du service d'incendie, monsieur Yves Duval et le directeur général ont analysé la disponibilité de camions usagés. Aucun véhicule de moins de 10 ans d'usure n'était disponible. Les coûts se situaient à plus de 50% de ceux d'un véhicule

neuf et n'offraient aucune garantie. De plus, l'expérience de ce type d'achat nous a démontré le prix élevé des réparations dans les 24 mois suivants l'acquisition.

Compte tenu de la durée de vie de 25 ans d'un camion incendie, le conseil a donc demandé d'analyser les coûts d'un véhicule neuf et de valider la conformité du véhicule. Après réflexion, le conseil a procédé à un règlement d'emprunt maximum de 315 000 \$ sur 20 ans. Nous croyons que le coût du véhicule se situera autour de 275 000 \$. Cet emprunt, au taux estimé de 5 %, représente une augmentation pour 2011 de 9,75 \$ du 100 000 \$ d'évaluation municipale. Ce coût diminuera d'années en années par l'arrivée de nouveaux contribuables et la croissance de l'évaluation.

Le conseil croit avoir pris la meilleure décision pour l'ensemble des contribuables. Les décisions sont aussi toujours prises en fonction de la croissance rapide de la municipalité et de ses besoins de fonctionnement.

#### **ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE DE LA SOURCE RUE AMHERST**

Suite à une plainte déposée au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la municipalité devra effectuer une analyse hydrogéologique de la source. La firme Génivar a été retenue au coût de 5 500\$ plus taxes. Suite à cette analyse, des aménagements seront probablement nécessaires pour maintenir un usage public des lieux.

#### **PLAINTES À BELL CANADA ET AU CRTC**

Plusieurs citoyens du lac de la Sucrierie se plaignent du mauvais service de Bell Canada et plus particulièrement depuis la tempête du 1<sup>er</sup> août 2006. Des manques fréquents et une mauvaise qualité des lignes téléphoniques sont à l'origine des nombreuses démarches auprès de la compagnie de téléphone. Le conseil a joint une résolution à la pétition des résidents pour remédier à la situation. Il est important de rappeler que le cellulaire n'est pas disponible dans la majeure partie du secteur de Vendée.

#### **RÉÉVALUATION DU SALAIRE DU MAIRE**

Après analyse des salaires versés dans les municipalités voisines de même taille, les conseillers ont relevé le salaire du maire à 12 000 \$ annuellement incluant 50 % pour les dépenses inhérentes à la fonction. Cette nouvelle réévaluation se situe dans la moyenne des salaires offerts aux maires des municipalités limitrophes. Le rôle et les responsabilités du poste de maire ont augmentés de façon importante depuis la décentralisation des dernières années. Quant aux conseillères et conseillers, ils ont décidé de maintenir leur salaire au niveau de 2009. Seulement certaines modalités d'application ont été modifiées au règlement.

Bernard Lapointe,  
maire

